

Département des Vosges
Arrondissement d'Epinal

COMMUNE de CLEURIE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 12 juillet 2021 à 20h30

Date de la convocation	05 juillet 2021
Date d'affichage de la convocation	06 juillet 2021
Date d'affichage du procès-verbal	15 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le douze juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Patrick LAGARDE, Maire.

Présents :

M. LAGARDE Patrick, Mme CLAUDE Marie Helen, M. CURIEN Jean-Christophe, M. MELINE Hubert, Mme VALENTIN Danièle, M. MATHIOT Christophe, M. LORENZINI Jean-Claude, M. EVE Jonathan, Mme DEMANGE Marie, Mme GUERITOT Eléonore.

Représentés :

Mme MASSON Eléonore, par Mme CLAUDE Marie Helen
Mme HATTON Martine, par Mme VALENTIN Danièle
Mme MOUGEL Laëtitia, par M. LAGARDE Patrick

Excusé :

M. DIDIERLAURENT Fabrice

Absente :

-

Secrétaire de séance :

Mme Eléonore GUERITOT a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT.

Assiste :

Mme Emmanuelle THIRIAT, Adjoint Administratif principal

La séance est ouverte à 20h35.

M. le Maire informe l'assemblée que M. le Préfet a accepté la démission de M. René PERRY à compter du 05 juillet 2021. Le Conseil municipal doit ainsi être réuni dans les 15 jours à compter du 05 juillet 2021 en vue de son remplacement au poste d'adjoint.

01. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2021.

Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2021 n'appelant ni remarque ni observation, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

02. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire rappelle l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

03. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.

Droit de Prémption Urbain :

Le Maire informe le Conseil municipal, en vertu de sa délégation (art. L. 2122-22 du C.G.C.T.) et en application de la délibération n° 019 du 26 mai 2020, que la commune n'a pas exercé son DPU sur la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- ⇒ Terrain en parcelle cadastrée section A numéro 629 pour partie en cours de division, pour une surface de 514 m², situé à Hazintrait (Vente JACQUOT /LENHARD) ;
- ⇒ Terrain en parcelle cadastrée section A numéro 1132, pour une surface de 1800 m², situé Route de Saint-Amé, secteur Les Bouxeux (Vente PIERREL/MOLARD-BUSSON).

04. COMPTE RENDU VENTE DE COUPES DE BOIS DU 23 JUIN 2021.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la vente de coupes de bois qui a eu lieu le 23 juin 2021 :

- ⇒ 252 m³ de résineux en parcelle n° 2 pour un montant de 14 364,00 € HT à la Scierie Raboterie LEMAIRE (soit 57,00 € HT/ m³) ;
- ⇒ environ 1000 m³ de chablis (vente de bois sur pied à la mesure) pour un montant de 36,00 HT/ m³ à la scierie MANDRAY.

05. VENTE DE BOIS EN FORET NON SOUMISE AU REGIME FORESTIER A L'ETANG DE L'ABIME. [057-2021]

Le Maire informe le Conseil municipal d'une proposition d'achat de bois en forêt non soumise au régime forestier, à savoir :

- ⇒ Bois coupé à l'Etang de l'Abîme, au tarif de 28,00 € HT la tonne à l'entreprise PHILIBOIS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable à cette vente de bois en forêt non soumise au Régime forestier, pour un montant HT à 28,00 € la tonne.

Le Maire précise que la vente du lot 21055 à la scierie GERMAIN-MOUGENOT a été facturée.

06. MOTION DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES. [058-2021]

Le Maire fait part au Conseil municipal d'une motion de la Fédération nationale des communes forestières, et avant de proposer le vote à l'assemblée, en confie la lecture à M. CURIEN Jean-Christophe, adjoint délégué à la forêt :

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

- EXIGE :
 - Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
 - La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

- DEMANDE :
 - Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
 - Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE et VOTE POUR la motion de la Fédération nationale des communes forestières.

07. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES : MODIFICATION DES STATUTS. [059-2021]

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,
- Vu la délibération en date du 23 juin 2021 du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, approuvant la modification des Statuts, tels que rédigés,
- Considérant les possibilités d'interventions du SDEV dans le domaine de la Transition Energétique,
- Vu le projet de Statuts inhérent,

Entendu le Maire, rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la modification des Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, tels que présentés.

Suite à une question de M. Jean-Claude LORENZINI, le Maire répond que le SDEV modifie ses statuts afin d'être habilité à répondre aux demandes d'assistance de maîtrise d'ouvrage des collectivités, dans le domaine de la Transition Energétique.

08. SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES VOSGES : DEMANDES D'ADHESIONS COMPETENCES « REHABILITATION » ET « ENTRETIEN » / DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMPETENCE A LA CARTE N° 1 « REHABILITATION ». [060-2021]

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de M. le Président du *Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges*, invitant la commune à se prononcer sur :

- ⇒ La demande d'adhésion à la compétence à la carte n° 1 « Réhabilitation » de 8 collectivités :
 - *Communauté de communes Bruyères Vallon des Vosges*
 - *Commune de Liffol-le-Grand*
 - *Commune de Rozerotte*
 - *Commune de Saint-Maurice-sur-Moselle*
 - *Commune de Senaide*
 - *Commune de Serécourt*
 - *Commune de Serocourt*

o Commune de Vioménil

⇒ La demande d'adhésion à la compétence à la carte n° 2 « Entretien » de 6 collectivités :

- o Commune de Liffol-le-Grand
- o Commune de Rozerotte
- o Commune de Saint-Maurice-sur-Moselle
- o Commune de Senaide
- o Commune de Serécourt
- o Commune de Serocourt

⇒ La demande de retrait de la compétence à la carte n° 1 « Réhabilitation » d'une collectivité :

- o Commune de La Forge

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les demandes d'adhésions à la compétence à la carte n° 1 « Réhabilitation » et à la compétence à la carte n° 2 « Entretien » pour les collectivités précitées.
- **ACCEPTE** la demande de retrait de la compétence à la carte n° 1 « Réhabilitation » pour la collectivité précitée.

09. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 22 JUIN 2021.

Mme Marie Helen CLAUDE, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, informe le Conseil municipal des principaux points abordés lors du Conseil d'école du 22 juin 2021 qui sera diffusé en annexe de ce compte-rendu :

Activités pédagogiques du 3^{ème} trimestre :

- Prix littéraire les Incorruptibles
- Piscine
- Projet Education artistique et culturelle (Après le Déluge)
- Piste routière mise à disposition par la MAIF (sensibilisation des enfants sur la conduite à tenir sur la route).
- Cinéma
- Sortie aux Glaces de la ferme et dégustation
- Sortie à la Charme pour visiter l'affleurement de serpentine
- Exposition des travaux des élèves aux archives départementales d'Epinal sur le thème « Sur le chemin de l'école ».
- Participation des classes au fleurissement du village.

Activités pédagogiques à la rentrée 2021 :

- Prix les Incorruptibles
- Mise en place d'un composteur à l'école

Bilan financier de la coopérative scolaire

Prévision des effectifs à la rentrée 2021 :

- 15 élèves en maternelles
 - 14 élèves en CP/CE1
 - 24 élèves en CE2/CM
- } soit 53 élèves

Préparation des élections des représentants des parents d'élèves qui auront lieu le 2^{ème} vendredi du mois d'octobre 2021.

Remerciements et demandes diverses.

Enfin et pour information, Mme Sandrine BONNET quitte l'école de Cleurie et sera remplacée par Mme PATENAY.

10. RAPPORT DES COMMISSIONS

Mme Marie Helen CLAUDE fait le point sur l'exploitation du questionnaire « accueil des jeunes enfants » établi dans le cadre de la commission « Enfance Jeunesse Sport Vie Associative », dont le bilan sera diffusé au Conseil municipal.

Elle précise qu'il y a eu 33 retours sur 96 questionnaires distribués.

En conclusion de toutes les données reçues, le besoin d'accueil collectif n'est pas flagrant ; par contre, un besoin d'assistante maternelle se fait ressentir et un travail sera à effectuer sur ce point (inciter de nouvelles vocations.., quelques pistes sont en réflexion).

Quelques suggestions portent aussi sur un moyen de garde le mercredi : à étudier.

11. LE POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE

Le Maire rend compte des différents points abordés lors de la réunion du Conseil communautaire du 07 juillet 2021, dont le procès-verbal sera diffusé à l'assemblée.

12. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Le Maire informe l'assemblée que la réception des travaux d'enfouissement des réseaux secs au chemin du Pré Vixot a eu lieu le 30 juin 2021, et les plans de récolement réalisés.
M. Jonathan EVE demande quelle est la prochaine phase ? le Maire répond que la consultation des travaux d'eau et de voirie va être lancée.
- ✓ Le Maire ajoute que la fibre optique sera branchée individuellement sur Cleurie pour la fin de l'année fin 2022, mais les usagers devront faire la démarche d'abonnement auprès de leur opérateur.
- ✓ M. LORENZINI Jean-Claude demande qui gère l'entretien du cimetière à Julienrupt ? le Maire répond que c'est la Commission Syndicale de Gestion des Biens Indivis de Julienrupt basée à La Commune de Le Syndicat.
- ✓ Mme VALENTIN Danièle informe l'assemblée que nombre d'habitants se sont plaints des routes maculées de fumier, notamment des problèmes de sécurité au virage des basses (+ désagrément dans les garages).
Le Maire répond qu'il a vu l'agriculteur concerné, ce dernier ayant expliqué qu'il rencontre de gros problèmes techniques. Mme VALENTIN Danièle souhaiterait que les routes soient au minimum nettoyées par l'exploitant.
- ✓ M. Christophe MATHIOT demande quand seront refaits les accotements dégradés ? Le Maire répond que la liste des voies à reprendre est prête et que les employés s'en occuperont dès que la météo le permettra.

En l'absence d'autre question, la séance est levée à 22h00.

PROCHAINES REUNIONS

✚ Conseil municipal :

lundi 19 juillet 2021 à 20h30

✚ Adjoints :

vendredi 16 juillet 2021 à 19h30

Le Maire,
Patrick LAGARDE



La secrétaire de séance,
Eléonore GUERITOT

